

pense à juste titre, car il n'est pas normal qu'un ministre obtienne les pouvoirs demandés dans ce projet de loi. Je crois donc qu'avant de terminer le débat sur ce projet de loi, les députés devront examiner comment le Parlement peut faire fonctionner ce nouveau ministère le plus efficacement possible.

S'il doit y avoir une responsabilité ministérielle dans les domaines assignés au ministre, la loi doit évidemment renfermer une disposition qui permette au comité parlementaire intéressé de comprendre parfaitement les activités et les programmes relevant de ce nouveau ministère. À moins que nous n'acceptions d'accorder ce genre de responsabilité parlementaire, nous agirions en personnes irresponsables en permettant au ministre d'assumer des pouvoirs qui ne sont normalement accordés à aucun ministre. Peut-être que si nous étudions davantage cette mesure, je pourrais en dire davantage à ce sujet et, si la Chambre y consent, je serais même disposé à présenter un amendement à cet égard.

M. Orlikow: Monsieur le président, je voudrais tout d'abord m'associer au sentiment exprimé par mon collègue, le député d'Oshawa-Whitby et par le député d'Egmont, ainsi que, je devrais le signaler au ministre, par bon nombre d'habitants des régions de lente expansion et de pauvreté qui devraient profiter des activités du ministère. À mon sens, on ne nous a pas fourni assez de faits et de détails concernant les intentions du ministre et de son ministère pour nous assurer que sa formation apportera des changements dans ces régions. Le ministre est l'un de ceux que je préfère, mais trop de gens, moi-même y compris, nous éprouvons des craintes quant au ministère et au ministre, comme nous en éprouvons lorsqu'on l'a chargé du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Aujourd'hui, je veux traiter d'un aspect des responsabilités du ministre, soit la mise en œuvre des accords que le ministre actuel et son prédécesseur ont signés avec les provinces de l'Île du Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et du Québec. Je suis très favorable aux programmes ARDA et FODER établis dans le cadre de ces accords car ils sont orientés, semble-t-il, dans la bonne voie. Toutefois, je dois dire qu'en autant qu'ils engagent le gouvernement fédéral à dépenser des dizaines de millions de dollars pour l'éducation—et j'appuie ce programme-là—ils foulent aux pieds et bafouent tous les principes que le ministre et le premier ministre ont appuyés ces dernières années, savoir que dans leur Canada, uni, ainsi qu'ils l'envisagent, l'éducation relève entièrement des gouvernements provinciaux.

[M. MacDonald.]

Puisque mon temps de parole est limité, je ne vais pas vous lire les douzaines, sinon les centaines, de déclarations que le premier ministre et le ministre ont faites sur cette question, dans des formules des plus précises. Je vais en dire quelques-unes seulement. La première déclaration est tirée de l'ouvrage intitulé «Le Fédéralisme et la société canadienne-française» qui est un recueil d'articles écrits par le premier ministre. Elle figure dans un article qui a pour titre «Subventions fédérales aux universités» où le premier ministre cite, en l'approuvant, le point de vue de M. F.-A. Angers qui est le suivant:

D'une façon générale, l'État canadien, ce n'est pas le gouvernement central, mais l'ensemble des gouvernements central et provinciaux... En matière d'éducation, l'État canadien, c'est l'État provincial et nul autre.

Un peu plus loin dans le même article, le premier ministre déclare:

Conséquemment, si une loi fédérale donne pour des fins provinciales l'argent provenant des impôts, cette loi est illégale pour l'excellente raison que le fédéral ne peut pas légalement avoir dans ses coffres de l'argent qu'il prétend après coup devoir servir à des fins provinciales.

J'y reviendrai plus tard, mais pour l'instant je dirai qu'il est vrai que le gouvernement affecte des dizaines de millions à l'enseignement, aux termes des ententes avec les provinces.

Dans un mémoire rédigé à l'intention de la Fédération des syndicats industriels du Québec, et présenté à une Commission royale du Québec en 1954, le premier ministre a de nouveau précisé toutes ses vues en ces termes: Si Ottawa devait fournir régulièrement des fonds pour la construction d'écoles pour la seule raison que les provinces sont à court d'argent ou se désintéressent de l'enseignement—il (le gouvernement fédéral) enfreindrait le premier principe de la collaboration fiscale. Pire encore, il saperait le fondement même du fédéralisme. Ce sont là les propos que tenait le premier ministre avant qu'il accède à ce poste.

Que s'est-il passé après son arrivée à Ottawa? Il est parvenu à convaincre le premier ministre d'alors et le ministre actuel qui dirige la discussion de cette mesure législative qu'il avait raison. Pour se conformer à son point de vue, le gouvernement fédéral a décidé de se retirer des ententes que les gouvernements précédents avaient conclues avec les provinces dans le domaine de l'enseignement universitaire et de la formation professionnelle. Le premier ministre d'alors, le très honorable M. Pearson, lors de la conférence fédérale-provinciale du 24 octobre 1966, a déclaré: